

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

**Ministère de l'Economie et du Développement Durable
Ministère des Finances
Banque Centrale de Mauritanie**

الوزارة العامة للحكومة
Ministère des Finances
VISAS : DGLTEJO
I VISA LEGISLATION

---00197

Arrêté conjoint n°/MEDD/MF/BCM portant approbation de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Le Ministre de l'Economie et du Développement Durable, le Ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie :

- Vu la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018, abrogeant et remplaçant la loi n°78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°73-118 du 30 Mai 1973, portant création de la Banque Centrale de Mauritanie modifiée en 1974 et 1975 ;
- Vu la loi n° 2018-034 du 08 août 2018, portant statuts de la Banque Centrale de Mauritanie
- Vu le décret n° 2019-186 du 31 juillet 2019, portant règlement général de gestion budgétaire et de la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°157-2007 du 6 septembre 2007 relatif au Conseil des ministres et aux attributions du Premier ministre et des ministres ;
- Vu le décret n° 119-2023/PR du 04 juillet 2023, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 041 – 2022/PR du 31 mars 2022, portant nomination du Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie ;
- Vu le décret n° 0349-2019/PM du 9 septembre 2019 fixant les attributions du Ministre des finances et l'organisation de l'administration centrale de son département ;
- Vu le décret n° 028-2021/PM/M.A.E.P.S. P du 03 mai 2021 fixant les attributions du Ministre des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs et l'organisation de l'administration de son département ;
- Vu l'arrêté conjoint n°0301/MAEPSP/MF/BCM du 23 mars 2022, abrogeant et remplaçant l'arrêté n°337 du 03 mai 2018, portant création d'un Comité National de la Dette Publique (CNDP) ;
- Vu l'arrêté n°948/MF/2023, portant production et publication des documents et informations à caractère économique, financier et budgétaire de la République Islamique de Mauritanie du 13 octobre 2023 ;
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité National de la Dette Publique en date du 12 septembre 2023 portant approbation de la Stratégie de la dette à moyen terme 2024-2026.

Arrêtent :

Article premier : Est approuvée la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2024-2026 et son Plan Annuel de Financement (PAF) au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Les objectifs stratégiques de la SDMT 2024-2026 sont :

- Pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiements futurs aux moindres coûts possibles à long terme, tout en minimisant les risques liés à l'endettement ;
- Développer le marché des titres publics ;
- Favoriser la mobilisation des financements concessionnels et le recours mesuré à la dette commerciale.

Article 2 : Cette Stratégie est un scénario de financement extérieur et intérieur que le Gouvernement compte mettre en œuvre à moyen terme pour parvenir à une composition souhaitée du portefeuille de la dette publique.

Article 3 : La SDMT 2024-2026 associe le recours aux ressources extérieures (concessionnelles et non-concessionnelles de façon mesurée) et aux ressources intérieures par le développement du marché domestique à travers l'introduction de titres du trésor à maturité plus longue, en particulier les émissions d'obligations du trésor afin d'atténuer le risque de refinancement.

Article 4 : Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) devra s'assurer, en vue de préserver la viabilité de la dette publique, de la mise en œuvre de cette stratégie ainsi que le plan annuel de financement pour 2024.

Article 5 : Les Secrétaires généraux du Ministère de l'Economie et du Développement Durable, du Ministère des Finances et le Gouverneur-Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le... 23 FEB 2024

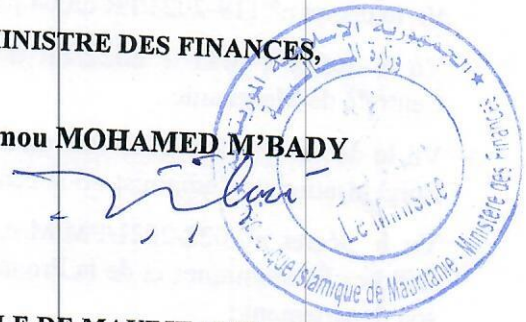
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,

Abdessalam MOHAMED SALEH



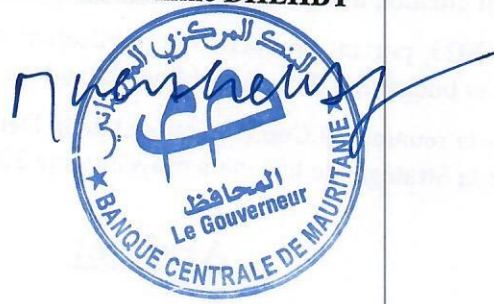
LE MINISTRE DES FINANCES,

Isselmou MOHAMED M'BADY



LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

Mohamed Lemine DHEHBY



Ampliations :

MSG/P.R.	1
SGG	1
MEDD	1
MF	1
BCM	1
DGLTEJO	1
ARCH	1
J.O.	1